



© David Delcourt, PNR Scarpe-Escaut

Activité sportive douce alliée à la découverte du patrimoine naturel pour des patients en rémission de cancer.

OUTILS

Les Contrats locaux de santé brisent la glace

Les Contrats locaux de santé (CLS) permettent d'impliquer les collectivités territoriales dans la politique publique de santé, souvent perçue par les élus comme une compétence de l'État. Des actions liant santé et biodiversité font timidement leur apparition dans ces contrats, notamment en territoire de Parc naturel régional.

Préduire les inégalités sociales et territoriales de santé, tel est l'objectif des Contrats locaux de santé (CLS) conclus, dans le cadre des projets régionaux de santé, entre une Agence régionale de santé (ARS), une préfecture de région et une collectivité porteuse (commune, intercommunalité, Pays, Parc naturel régional, etc.). Peuvent également être signataires des établissements de santé, des associations, etc. Plus qu'un « contrat » local, il s'agit d'un projet territorialisé, qui articule les dispositifs existants, avec leurs leviers financiers propres. Les orientations stratégiques

du CLS sont définies sur la base d'un état des lieux du territoire sur tous les aspects que revêt la santé. Le projet est formalisé dans des fiches-actions. On dénombrait près de 320 CLS fin 2015¹. Deux des 53 Parcs naturels régionaux (PNR), ceux du Livradois-Forez et de la Brenne, se sont emparés de cet outil. Un obstacle au développement de CLS dans les PNR pourrait être que les territoires privilégiés sont souvent « en mauvaise santé environnementale ». Or les PNR sont *a priori* des territoires « plutôt sains »... Roisey, par exemple, commune de 900 habitants dans le

PNR Pilat, a été désigné « village dont l'air est le moins pollué de France » par une étude de l'OMS en 2016 !

SANTÉ ET BOCAge EN BRENNe

Une des fiches-actions du CLS Brenne 2015-2018 s'intitule « projet bocage », s'appuyant sur le fait que la haie est un élément favorable au bien-être et à la santé par les différents services écosystémiques rendus : ombre, brise-vent, paysage, plantes médicinales, abri pour les auxiliaires des cultures, filtre et rétention d'eau, etc. « Dix

couples "agriculteurs - communes volontaires" se sont engagés dans un programme de formation et d'accompagnement pour la replantation de haies et leur entretien durable » indique Ludivine Brégeon, animatrice du CLS au PNR de la Brenne. « Parmi les 26 agriculteurs impliqués, certains produisent sous label bio, regroupent leurs parcelles ou souhaitent limiter les effets du vent ou de l'érosion des sols. Les dix couples formés ont vocation à devenir des "ambassadeurs" du bocage pour contribuer à sa préservation, à sa restauration et à la sensibilisation sur les liens entre santé et environnement » ajoute-t-elle. Un autre volet du projet concerne la réduction de l'usage des pesticides en agriculture, dans les jardins et les espaces verts. « L'enquête réalisée auprès des habitants lors de l'élaboration du CLS avait pointé une "suspicion" quant à l'utilisation abusive de pesticides par les agriculteurs » poursuit Ludivine Brégeon. « Le projet bocage permet le décloisonnement des approches et des politiques. Au sein de l'équipe du PNR, cette action génère des échanges entre urbanistes, environnementalistes et développeurs » complète-t-elle. Le CLS est soutenu par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la région Centre-Val de Loire. Il s'inscrit également dans le programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV).

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ET RÉDUCTION DES PESTICIDES EN LIVRAUDOIS-FOREZ

Le PNR Livradois-Forez a porté le CLS de Thiers Ambert (2012-2017) du Pays Vallée de la Dore, qui concerne 102 communes sur les 162 du PNR. « Ce CLS comprenait une fiche-action "santé et milieux de vie" dans laquelle ont été menées deux actions en lien direct avec la biodiversité. Le premier concernait la lutte contre l'ambroisie : sensibilisation, formation, et surtout animation du groupe des référents ambroisie sur le territoire du PNR sur la reconnaissance, les risques sur la santé ou l'environnement et les outils et techniques de lutte. Le second volet consistait à réduire l'usage des pesticides dans les jardins et les espaces verts ». « Le PNR est intervenu par ailleurs sur diverses actions peu habituelles pour un PNR comme l'accompagnement des professionnels de santé, mais qui ont été essentielles

pour que les élus s'emparent de la thématique "Santé" sur le territoire et donc des deux volets en lien direct avec la biodiversité » indique Émilie Grillé, animatrice du Pays Vallée de la Dore.

LES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS PEUVENT AGIR POUR LA SANTÉ

Très peu de CLS prévoient des actions liant explicitement et directement santé humaine et biodiversité. À titre d'exemple, le référentiel méthodologique pour la réalisation, le suivi et l'évaluation d'un CLS réalisé par l'ARS d'Île-de-France ne mentionne à aucun endroit la biodiversité, ni même au sein de la fiche thématique « santé - environnement ». Les écologues sont absents des comités de pilotage des CLS. Pourtant, les liens entre biodiversité et santé humaine sont nombreux : pollutions qui affectent l'homme et les écosystèmes, antibiorésistance, milieux naturels reconnus comme « espaces de bien-être » pour la gestion du stress, maladies de type Lyme ou Zika, etc. On pourrait imaginer que tout futur CLS contienne *a minima* une action de formation/information des acteurs de la santé sur la biodiversité et des acteurs de la biodiversité sur la santé.

Une réflexion menée au sein du réseau des PNR a permis d'identifier des actions possibles sur le lien entre biodiversité et santé humaine :

- communiquer sur les liens entre biodiversité et santé mentionnés plus haut ;
- réactiver des filières pour des traî-

tements à base de plantes dans le cadre de cueillettes durables ; recenser et faire connaître les savoir-faire traditionnels curatifs (ethnobotanique) ;

- informer, notamment les gestionnaires de milieux naturels, sur les risques associés à des maladies (maladie de Lyme, virus Zika, etc.) et échanger avec les acteurs de la santé pour que les actions de prévention et de traitement aient le plus faible impact possible sur la biodiversité ;
- prendre en compte la problématique des pollens allergènes dans les espaces naturels et les espaces verts sans porter atteinte à la biodiversité ;
- réduire les pollutions ;
- communiquer sur les liens biodiversité - alimentation - santé et nature - bien-être - santé ;
- utiliser des messages « Santé » dans la communication sur les actions entreprises en faveur de la biodiversité (approche « services écosystémiques »), impliquer des acteurs du domaine de la santé dans ces actions.

Très peu de CLS prévoient des actions liant explicitement et directement santé humaine et biodiversité.

Le prochain CLS du PNR Livradois-Forez devrait s'intéresser au suivi de la qualité de l'eau du territoire, reprendre les actions d'éducation issues du projet alimentaire territorial



Le PNR Livradois-Forez anime un groupe « référents ambroisie » constitué d'élus et d'agents techniques.

► intégrant la prise en compte du lien santé-alimentation et permettre d'accompagner la création d'un « atelier des pratiques vertueuses ». Cet atelier vise à insuffler une approche environnementale globale (écologie, qualité de vie, santé) dans les projets d'aménagement, urbanistiques et économiques mis en œuvre sur le territoire.

Ainsi, les CLS associés à d'autres outils « sectoriels » tels que les atlas de la biodiversité communale, les projets alimentaires territoriaux ou encore les plans climat-air-énergie territoriaux, peuvent se révéler être des moyens efficaces de décloisonnement des politiques de santé, alimentation, agriculture, biodiversité et gestion des espaces naturels. Les CLS peuvent donc fonctionner en synergie avec d'autres documents de projets territoriaux permettant la mise en commun d'objectifs, de moyens et d'actions.

On notera que le réseau des Irepss et celui des Groupements régionaux d'animation et d'information sur la nature et l'environnement (Graine) se retrouvent une fois par an depuis 2014 pour nouer des liens pour des actions communes. Quelques CPIE sont impliqués dans des actions de CLS. Les mondes de la biodiversité et de la santé, encore bien cloisonnés, commencerait-ils à se rapprocher ? •

Thierry Mougey, Fédération des PNR de France, tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr, **Antoine Charpentier**, Humanité & Biodiversité, pol.biodiv@humanite-biodiversite.fr

(1) Source : Décision Publique, « Quels bilans pour les contrats locaux de santé ? » bit.ly/2IJHgj9

REPÈRE	
Quelques acteurs de la santé humaine agissant sur le thème « santé et biodiversité »	
INSTANCES	RÔLE ET MISSIONS
<p>Etat : - Direction générale de la Santé du ministère des Solidarités et de la Santé - Préfets</p>	<p>Pilotage de la politique publique de santé</p>
<p>Haut conseil de santé publique (HCSP)</p>	<p>Élaboration, évaluation et suivi des politiques ou stratégies de santé</p>
<p>Agences régionales de santé (ARS), établissements publics</p>	<p>Mise en œuvre de la politique de santé dans les régions</p>
<p>Santé publique France</p>	<p>Veille sur les maladies émergentes et prévention et éducation à la santé</p>
<p>Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)</p>	<p>Interface santé-environnement</p>
<p>Réseau associatif des Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (Irepss, ou « Coreps » dans certaines régions), fédérées par la Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé (FNES)</p>	<p>Formation, accompagnement méthodologique, recherche et innovation, documentation, fourniture de supports pédagogiques, etc.</p>

Le Plan national santé environnement et l'expertise collective

Le troisième Plan national santé environnement (PNSE) a été lancé en 2015 conjointement par le ministère en charge de l'environnement et celui en charge de la santé. Il a pour ambition de réduire les impacts des facteurs environnementaux sur la santé humaine, en proposant une nouvelle approche à la fois plus forte, plus positive et plus ancrée dans les territoires grâce notamment à des déclinaisons régionales (PRSE 3) basées sur des diagnostics territoriaux. Le PNSE 3 aborde l'ensemble des grands enjeux actuels, comme les perturbateurs endocrinien

s, la pollution sonore ou encore le lien entre biodiversité et santé humaine. C'est dans le cadre de ce plan que l'Agence française pour la biodiversité et la Fondation pour la recherche sur la biodiversité ont mis en place une coopération pour faire le point sur les connaissances scientifiques actuellement disponibles (revue systématique, cf. article p. 44-45) sur le lien entre les maladies infectieuses et la biodiversité. Comment l'érosion de la biodiversité, le changement climatique et l'ensemble des autres évolutions que le monde connaît actuellement peuvent-ils influencer l'émergence de nouvelles maladies ? Comment la biodiversité peut-elle, au contraire, mieux nous protéger de ces maladies ? Même si la science ne répondra bien entendu pas à toutes nos questions, du fait de la grande nouveauté du sujet, ce travail semblait indispensable aux acteurs du PNSE 3 afin d'imaginer les actions les plus pertinentes possibles, en cohérence avec le concept du « One Health ». Une santé pour tous ! • **Romuald Berrebi**, romuald.berrebi@afbiodiversite.fr

Plus d'informations sur le site du MTES : bit.ly/2JHmzWs